

RECYCLAGE HF/BF - EXECUTANT DE TRAVAUX AUX ABORDS DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES

Objectifs

- Maintenir l'habilitation HF/BF (exécutant), conformément à la norme NF C18-510 qui recommande un recyclage tous les 3 ans.
- Actualiser les connaissances sur le risque électrique et les prescriptions de sécurité applicables aux opérations aux abords des canalisations électriques isolées souterraines.
- Corriger les écarts de pratique constatés sur le terrain lors des travaux de terrassement.

Public Visé

Exécutants de chantier déjà habilités HF/BF, réalisant des travaux d'ordre non électrique (terrassement, fouilles, génie civil) aux abords de canalisations électriques isolées souterraines.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

- Être titulaire d'une habilitation HF/BF ou avoir suivi la formation initiale correspondante.
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité.
- Comprendre le français.

Parcours pédagogique

Le parcours reprend le contenu de la formation initiale en mode révision : nous nous appuyons sur l'expérience des stagiaires et nous ciblons les écarts de pratique.

0 – ACCUEIL ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Échanges sur les situations rencontrées depuis la dernière habilitation : canalisations découvertes ou endommagées, presque-accidents, difficultés d'application.
- Évaluation rapide des acquis.

1 – RAPPELS SUR LE RISQUE ÉLECTRIQUE

- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures.
- Domaines de tension : noms et limites.

2 – L'HABILITATION HF/BF

- Évolutions de la norme NF C18-510 depuis la dernière habilitation.
- Signification de l'indice « F » et limites de l'habilitation HF/BF exécutant : autorisations, interdits, zone de travail.
- Acteurs concernés par les travaux et leurs rôles.

3 – PRÉPARER ET RÉALISER L'INTERVENTION

- Concertation avec l'exploitant de l'ouvrage (DT-DICT), marquage-piquetage et repérage des canalisations.
- Signalisation de la zone de travail et équipements de protection collective.
- Prescriptions lors du terrassement à proximité d'une canalisation : pas de traction mécanique sur les extrémités et les connexions d'accessoires, respect des contraintes d'efforts fixées par le fabricant, pas d'endommagement de l'enveloppe.
- Risques liés aux matériels et outillages utilisés.

4 – CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

- Canalisation endommagée ou découverte imprévue : arrêt des travaux et alerte.
- Accident corporel d'origine électrique et incendie dans un environnement électrique (article 13 de la norme NF C18-510).

5 – MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Appliquer les prescriptions lors d'une fouille aux abords d'une canalisation.
- Analyser les risques d'une situation donnée correspondant à l'habilitation visée.



Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée (vidéo...).
- Pédagogie active fondée sur l'échange d'expériences et l'analyse de cas concrets.
- Remise du cours dispensé sur support papier.
- Terrain d'application équipé de différents postes de travail.
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.

Méthodes et modalités d'évaluation

Feuille d'émargement journalière.
Évaluation théorique des connaissances.
Mise en situation et contrôle des aptitudes avec grille de suivi.
Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire.
Attestation de stage.
Émission d'un avis d'habilitation HF/BF (exécutant), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : contacter le référent handicap, M. Olivier PRAT, au 06 84 24 05 76 ou à olivier.prat@ecirtp.fr.

Effectif

De 5 à 10 Personnes